

RÉPARATION

RESIPOX PRIMER

PRIMAIRE POUR MORTIER DE RÉSINE RESIPOX



 Ambre transparent

Kit de 0,8 kg : 0,533 kg + 0,267 kg

RESIPOX PRIMER doit être stocké dans un endroit sec, bien ventilé et à une température de +5°C à +35°C. Durée de conservation de 24 mois.

En cas de doute, veuillez prendre contact avec CERMIX et mentionner le numéro de lot figurant sur l'emballage. Ne pas déverser dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Évacuer le récipient souillé et les restes selon les prescriptions légales en vigueur.



CONSOMMATION

+/- 350 g/m²



LE PLUS

- Primaire pour le bois, la pierre et le béton.
- Haute adhérence.
- Sans solvant.

DESCRIPTION

RESIPOX PRIMER est un primaire universel pour des mortiers époxy tels que le RESIPOX, l'EPISOL EM ou autres.



Contrôle du support



Température de mise en œuvre



APPLIQUER À LA BROSSE OU ROULEAU



Temps ouvert 30min

DOMAINES D'UTILISATION

- RESIPOX PRIMER est utilisé comme couche d'accrochage pour des mortiers époxy, tel que le RESIPOX.

ACCESSOIRES

- Brosse à peinture, pinceau.
- Nettoyant pour les produits : SOLVANT MEK.

MISE EN ŒUVRE

1) PRÉPARATION DU SUPPORT

- Veiller à ce que le support à traiter soit propre, sec, sain, exempt d'huile, de laitance, de graisse et toute substance susceptible de nuire à l'adhérence. La température recommandée lors de l'application pour la surface, l'environnement et le matériau se situe entre 15°C et 25°C. Ne pas appliquer ce produit en dessous de 10°C.

2) PRÉPARATION DU MÉLANGE

- Mélanger la résine Composant A, avec le durcisseur Composant B à l'aide d'une machine (300 tr/min) jusqu'à ce que les deux composants forment une masse homogène.

MISE EN ŒUVRE

3) APPLICATION DU SYSTÈME

- Répartir le RESIPOX PRIMER à l'aide d'un pinceau ou d'un rouleau sur la surface à traiter. Appliquer le mélange dans les 15 minutes.
- Dans la masse encore poisseuse appliquer le mortier de résine RESIPOX sur la couche encore collante.
- Le RESIPOX PRIMER reste collant pendant environ une heure.
- Si le primaire ne colle plus, il faut appliquer une couche supplémentaire de RESIPOX PRIMER avant de poser le mortier de résine époxy (RESIPOX, EPISOL RM, EPISOL EM, ...).

4) MISE EN SERVICE POUR UN MORTIER ÉPOXY

- Le sol est praticable après une période de durcissement de 12 heures.
- Résistance mécanique après 48 heures.
- Résistance chimique totale après 7 jours à +20°C.

5) NETTOYAGE

- Le matériel doit être nettoyé immédiatement avec le SOLVANT MEK.

COMPOSITION

Composant A	Résine époxydique modifiée légèrement thixotrope
Composant B	Durcisseur polyamine

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Densité	A = 1,1 – B = 1,3 kg/dm ³
Aspect	Satiné
Classification	Famille 1 – classe 6b
Rapport de mélange	2 : 1
Viscosité	A = 1060 mPa.s B = 150 mPa.s A+B = 485 mPa.s
Durée pratique d'utilisation du liant seul	± 30 minutes à +20°C
Résistance thermique	+60°C
Extrait sec	100%
Conservation	2 ans

TABLEAU CE

CE
Resiplast NV, Gulkenrodestraat 3, B-2160 Wommelgem
12
EN 13813
Chape/revêtement en résine synthétique pour utilisation à l'intérieur des bâtiments. RESIPOX® PRIMER

Réaction au feu	E _{fl}
Émission de particules corrosives	SR
Perméabilité à l'eau	NPD
Résistance à l'usure (Taber)	<10 mg (CS10-1000 tr - 1 kg)
Adhérence	B 1,5
Résistance aux chocs (DIN EN ISO 6272)	>10Nm
Isolation acoustique	NPD
Absorption acoustique	NPD
Résistance thermique	NPD
Résistance chimique	NPD



PRÉCAUTIONS

- Lire attentivement les fiches de sécurité avant l'utilisation du RESIPOX PRIMER.
- Une odeur caractéristique se dégage pendant l'application.
- Veiller à assurer une ventilation suffisante, à tenir les sources d'inflammation éloignées et à ne pas fumer.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Une concentration élevée de vapeurs peut causer des irritations aux yeux et/ou le produit peut provoquer une hypersensibilité en cas d'inhalation et/ou de contact avec la peau.
- Ne pas conserver des produits alimentaires (nourriture, boissons) dans le même espace de travail.
- Toujours porter les équipements de protection individuelle conformément aux directives et à la législation locales en vigueur.
- Le port de gants et de lunettes de protection est obligatoire.